

Procès-verbal du Conseil de gestion 17 novembre 2022

Étaient présents :

- Mme Anne Levade, présidente de la Fondation
- M. Fabrice Tessier, membre fondateur (représentant ACCOR)
- M. Philippe Plagnieux, trésorier de la Fondation, représentant de l'Université
- Mme Joëlle Farchy, représentante de l'Université,
- Mme Adeline Gubler, secrétaire de la Fondation, représentante des personnels BIATSS, (par visioconférence)
- M. Jean-Marc Lehu, représentant de l'Université
- M. Ulysse Guttmann-Faure, représentants des usagers
- Mme Sabine Lochmann, personnalité qualifiée, (par visioconférence)
- M. Christian de Boissieu, personnalité qualifiée

Étaient excusés avec procuration :

- M. Gérard Bekerman, vice-président de la Fondation, membre fondateur (représentant AFER, donnant procuration à M. Philippe Plagnieux)
- M. Odon Vallet, personnalité qualifiée, donnant procuration à Mme Anne Levade

Était excusée et représentée :

- Mme Christine Neau-Leduc, présidente de l'Université, représentée par M. Pierre Medan

Étaient invités et présentes :

- Mme Anne-Sophie Coppin, déléguée générale de la Fondation
- Gilles Moiton, agent comptable de l'Université
- Mme Julie Eymann, représentante du rectorat, (par visioconférence)

La présidente ouvre la séance à 16 h 30 sur l'ordre du jour suivant

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 29 septembre 2022
2. Approbation du budget prévisionnel 2023
3. Bilan des actions de la Fondation depuis le 29 septembre 2022
4. Projets de la Fondation
5. Questions diverses

Elle donne lecture des procurations.

En préambule Mme Anne Levade présente M. Gilles Moiton, nouvel agent comptable de l'Université.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de gestion du 29 septembre 2022

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du budget prévisionnel 2023

Mme Anne Levade présente l'ensemble des tableaux et notes du budget prévisionnel de la Fondation. Ces éléments budgétaires soulignent la dynamique de la Fondation et donnent une vision d'ensemble de tous les projets lancés ou poursuivis.

Elle souligne que le budget initial 2023 de la Fondation universitaire a été construit principalement dans la perspective de la poursuite des projets connus lancés actuellement.

Le projet de budget initial 2023 s'établit donc à : 587 k€ de prévisions d'encaissement, en augmentation (+ 74,70 %) par rapport au BR n°1 2022 (336 k€) compte tenu notamment de l'inscription des financements des chaires connus à ce jour telle la chaire Delphine Levy ; 662 k€ d'autorisations d'engagement et 664 k€ de crédits de paiement, soit respectivement + 14,95 % et + 15,33 % par rapport au BR n°1 2022 (576 k€ en AE/CP)

Mme Anne Levade précise que le solde budgétaire prévisionnel est ainsi de – 77 k€, qui recouvre – 135 k€ de prélèvement sur les dotations initiales, les – 105 k€ correspondant à des dépenses programmées sur des recettes encaissées au cours des exercices antérieurs sur les chaires et + 164 k€ de recettes attendues au titre des dons en affectation libre et divers projets en cours.

Mme Anne Levade présente les recettes fléchées qui s'établissent quant à elles à 387 k€ au titre des versements annuels des financements des chaires hébergées par la Fondation : 110 k€ pour la chaire « Assurance et société. Historicité des savoirs et pratique de l'interdisciplinarité », 130 k€ pour la chaire « Pluralisme culturel et éthique du numérique », 36 k€ de financement de la DREES pour la chaire ESops « Economie Sociale, Protection et Société » et 111 k€ pour la chaire Delphine Levy.

Mme Anne Levade indique que le choix a été de faire une présentation prospective mais de n'introduire dans les recettes que les données budgétaires des conventions déjà signées ou

dont la Fondation a l'assurance qu'elles le seront. Ainsi les dépenses prévisionnelles sont les suivantes :

- Fonctionnement courant de la Fondation universitaire : 135 k€ (105 k€ en 2022), dont 120 k€ en dépenses de personnel, 10 k€ en dépenses de fonctionnement et 5 k€ en dépenses d'investissement ;
- Excellence académique, concours d'éloquence et développement du sport : 35 k€ appuyés sur des prévisions d'encaissements 2023 ;
- Legs Malandrino : 1,5 k€ appuyés sur les intérêts perçus sur le placement ;
- Chaire « Assurance et société » : 112 k€, dont 90 k€ en personnel et 22 k€ en fonctionnement ;
- Chaire « Pluralisme culturel et éthique du numérique » : 169 k€, dont 160 k€ en personnel, 7 k€ en fonctionnement et 2 k€ en investissement, financés pour partie par des recettes encaissées au cours des exercices précédents ;
- Chaire « ESoPS Économie Sociale, Protection et Société » : 100 k€, dont 75 k€ en personnel, 19 k€ en fonctionnement et 6 k€ en investissement, financés également pour partie par des recettes encaissées au cours des exercices précédents ;
- Chaire « Delphine Levy » : 111 k€ en fonctionnement financés intégralement par la recette attendue sur l'année 2023.

M. Philippe Plagnieux souhaite connaître la situation exacte de la Chaire Delphine Lévy.

Mme Anne Levade indique que le mécène a versé le don promis et que l'argent reçu est sanctuarisé sur la Chaire en question.

Mme Coppin précise que c'est toujours le cas, les dons reçus sur des projets fléchés ne peuvent être ordonnancés et utilisés que pour le projet en question. Si la somme n'est pas dépensée dans l'année, elle est automatiquement disponible l'année suivante. Si, aux termes d'une convention, il devait rester un avoir, une discussion avec le mécène quant à son utilisation serait alors menée pour que les bénéficiaires originels puissent le dépenser sur une extension du dit projet.

Mme Anne Levade rappelle que des frais de gestion sont prélevés sur chaque don à hauteur de 10 %, qui se répartissent en 2,5 % pour la Fondation et 7,5 % qui reviennent à l'Université.

M. Ulysse Gutmann-Faure interroge cette notion de frais de gestion et demande pourquoi un pourcentage plus élevé revient à l'Université et si part égale ne peut pas être faite.

Mme Joëlle Farchy indique que c'est une décision qui a été prise à la création de la Fondation et qu'il serait nécessaire de la réinterroger aujourd'hui.

Mme Joëlle Farchy demande si pour la Chaire PCEN qu'elle dirige, il est possible d'avoir un processus administratif et budgétaire plus cohérent dans les services de l'Université, à savoir, regrouper l'ensemble des *éotps* en un seul pour une meilleure lisibilité mais aussi pour la fongibilité des recettes et donc éviter les difficultés récemment rencontrées de devoir morceler des demandes pour épuiser un *éotps* avant de passer à un autre. Cela entraîne des difficultés budgétaires notamment pour les enveloppes salariales.

M. Gilles Moiton répond que cela est tout à fait possible mais que c'est une décision qui relève de la DAFB. Il assure que cela ne gêne en rien la comptabilité.

Mme Sabine Lochmann souligne que les documents budgétaires ne mettent pas suffisamment en valeur les progrès de la Fondation et qu'il serait intéressant de réfléchir à un document de marketing promotionnel.

La discussion étant close, la présidente de la Fondation soumet au conseil le budget prévisionnel pour approbation.

Approbation du Budget prévisionnel 2023

Adopté à l'unanimité

3. Bilan des actions de la Fondation depuis le 29 septembre 2022

La présidente de la Fondation présente le bilan des actions de la Fondation depuis le dernier conseil ; elle rappelle qu'un document récapitulatif a, comme pour chaque conseil, été adressé aux membres par voie numérique.

Les chaires

Chaires de recherches

Mme Anne Levade indique que **la Chaire PCEN** poursuit ses activités scientifiques et a tenu récemment un colloque intitulé « Quelle place pour les créateurs dans la culture en ligne ». Les thèmes abordés ont été : Dépendance et indépendance, rémunération et partage des valeurs, inventer des nouvelles relations avec le public.

Elle donne la parole à Mme Joëlle Farchy qui précise les dernières avancées et la bonne vitalité de sa Chaire grâce à la poursuite des partenariats avec les mécènes habituels.

Mme Anne Levade présente les avancées de **la Chaire ESoPS** pour laquelle une convention trisannuelle avec la CAF de Guyane vient d'être signée en vue de créer un programme de formation certifiante.

Mme Anne Sophie Coppin précise que le financement par la CAF de Guyane s'élève à 33 965 euros la première année, puis 8 445 euros par an ensuite.

Mme Anne-Sophie Coppin souligne également que la Chaire a récemment co-organisé avec le Laboratoire de l'Économie sociale et solidaire (ESS) et les étudiants du Master Cadres des organismes du secteur social (COSS) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, une conférence sur le thème « Économie sociale et solidaire et services publics : une complémentarité source d'innovations sociales ».

Le conseil de gestion se réjouit de ces avancées.

Chaire d'enseignement

Mme Anne Levade poursuit avec l'actualité de la **Chaire d'enseignement Delphine Lévy** qui a débuté ses enseignements à la mi-octobre avec sa première promotion composée à la fois de professionnels du secteur culturel et d'étudiants.

Mme Anne Levade fait un rappel des modalités de financement de cette Chaire pour M. Gilles Moiton.

M. Philippe Plagnieux souligne que ce diplôme universitaire est une grande chance et dit espérer que les étudiants seront encore plus nombreux l'année prochaine.

De manière plus générale, il pose la question de l'autonomie des chaires.

Mme Anne Levade rappelle que les chaires sont « abritées » par la Fondation et totalement autonomes sur le plan scientifique.

Mme Anne-Sophie Coppin indique le cadre défini pour la gestion administrative et budgétaire. Il vise à accompagner en autonomisant les porteurs de chaires puis à suivre et à aider leurs réalisations.

Mme Anne Levade évoque la **Chaire « Assurance et Société »**. La convention qui lui est relative arrive à échéance à la fin de l'année et une nouvelle négociation est en cours avec *France Assureurs* (nouvelle dénomination de la Fédération française des assurances) qui en est le partenaire unique. Une réunion est prévue le 25 novembre à laquelle elle prendra part ainsi que la présidente de l'Université et Pierre Bonin, responsable de la chaire. Des prospections ont été faites auprès de nouveaux financeurs mais il faut au préalable déterminer avec *France Assureurs* les conditions de reconduction et, le cas échéant, de réorganisation de la chaire.

Un nouveau partenaire

Mme Anne Levade souhaite ensuite présenter un nouveau partenaire de la Fondation : la société S2T.

Il s'agit d'une société d'ingénierie verte, présidée et dirigée par Marc Fasiolo, qui a souhaité rejoindre la Fondation comme partenaire. Une convention de mécénat a été signée pour un montant de 10 000 euros annuel sur trois ans et renouvelable. Le versement aura lieu le 1^{er} novembre de chaque année. Ce partenaire est spécialement intéressé par la R & D dans le champ du développement durable (c'est son cœur de métier).

Toutefois, il a souhaité faire un don non fléché qui vient donc abonder le fonds général de la Fondation. On peut y voir une marque de confiance dont la présidente se réjouit.

Mme Anne-Sophie Coppin présente en détail la société qui évolue dans le champ de la construction durable. Elle est basée à Sèvres et présidée et dirigée par Marc Fasiolo et Jérôme Mathieu, vice-président et directeur. Créée en 2009, elle comporte une cinquantaine de salariés.

Le conseil de gestion se réjouit qu'un mécène fasse un don sans le flécher.

Une discussion générale s'engage.

M. Jean-Marc Lehu interroge sur la hiérarchisation des mécènes par valeurs des dons et retour sur investissement. Il propose que des dénominations spécifiques soient employées pour faire référence à des catégories de dons : or, argent et bronze par exemple.

Mme Anne Levade rappelle que, juridiquement, un don n'ouvre pas droit à contrepartie mais uniquement à l'obtention d'un reçu fiscal. Elle souligne que par ailleurs c'est le premier don non fléché que la Fondation reçoit depuis sa création. Elle propose donc que l'on attende d'y voir plus clair pour, le cas échéant, qualifier les mécènes de la Fondation. Elle remercie cependant M. Lehu de cette excellente idée.

Mme Anne-Sophie Coppin précise en outre que, dans le cadre juridique applicable aux fondations, il est possible d'octroyer au partenaire une valorisation en termes de communication qui ne doit pas excéder un pourcentage donné de la somme reçue au titre du mécénat. Ici, en l'occurrence, la société S2T sera présente en tant que mécène de la Fondation lors de la conférence inaugurale des « Assises de la recherche sur le développement durable » qui a lieu le 13 décembre. Le PDG de la Société a été invité à prendre la parole lors de la première table ronde.

M. Christian de Boissieu indique qu'il est d'accord avec la proposition de Jean-Marc Lehu et qu'il faut avant tout autre chose établir des critères d'entrées comme mécènes à la Fondation en fixant par montant des dons des contreparties en communication, rendez-vous ou « privilèges » de l'Université. Il indique que si la Fondation souhaite des partenariats qui s'inscrivent dans la durée, une contrepartie est nécessaire.

M. Pierre Medan explique que peut-être une distinction peut commencer à être faite sur le site internet de la Fondation en indiquant en plus grand les deux mécènes fondateurs puis les autres.

Mme Anne-Sophie Coppin rappelle que les deux membres fondateurs disposent déjà, *ès-qualités*, d'un dispositif de communication particulier. Contrairement aux autres mécènes, ils font l'objet d'une citation particulière et systématique tant sur le site internet de la Fondation que sur les kakemonos et autres outils de communication.

M. Ulysse Gutmann-Faure propose que l'on étudie ce que font les autres fondations universitaires non partenariales pour réaliser un *benchmarking* des pratiques.

M. Fabrice Tessier tient à préciser que les deux membres fondateurs, AFER et ACCOR, doivent conserver leur statut particulier et privilégié.

Mme Anne Levade rappelle que leur situation est réglée les statuts de la Fondation et qu'il n'est, pour ce motif, pas question de diminuer leur visibilité. Ils sont membres du conseil de gestion et participe donc à la prise de décision ainsi qu'à la détermination des orientations de la Fondation.

Mme Sabine Lochmann relève l'importance d'organiser une ou deux réunions avec l'ensemble des donateurs et, à cette occasion, de présenter l'utilisation des fonds ; c'est aussi l'occasion de les écouter. En effet, ils sont connectés avec des pairs dans d'autres entreprises et sont mis en valeur en interne mais ils peuvent aussi mettre en valeur la Fondation au sein de leur cercle de connaissances.

Les projets en cours

Association de solidarités étudiantes COP1

Mme Anne levade indique que l'association de solidarités étudiantes COP1 effectue désormais quatre distributions alimentaires par semaine dont une sur le site de Censier. Une cinquième distribution non alimentaire – fournitures et vêtements – est, par ailleurs, organisée.

Mme Anne-Sophie Coppin précise que l'association est parvenue à développer une aide sport et culture avec des entrées gratuites pour l'Atelier des Lumières et le Centre Pompidou ainsi que des entrées à des événements sportifs (avec des partenariats PSG - Stade Français). Ils ont embauché leurs deux premiers salariés et ont créé une nouvelle succursale à Marseille (objectif deux nouvelles ouvertures à Montpellier et à Lille).

M. Ulysse Guttmann-Faure précise que l'association vient de rendre public sa dernière enquête statistique sur les précarités étudiantes.

Mme Anne Levade ajoute que le partenariat avec EuropCar prend de l'ampleur, puisque la société l fournit désormais à l'association un véhicule dans chaque nouvelle ville où ils s'implantent.

Sport

La présidente donne la parole à Mme Anne-Sophie Coppin pour évoquer le rendez-vous qu'elle vient d'avoir à ce sujet.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que la Fondation a participé, lundi 15 novembre, à la remise des médailles des étudiants sportifs de l'Université qui se sont distingués dans les championnats universitaires et nationaux 2022. Pour répondre à la sollicitation de l'Unité d'Enseignement et de Formation aux Activités Physiques et Sportives et de l'Association sportive de Paris 1, la Fondation a fait venir Cyril Benzaquen, Champion du monde de *kickboxing* qui a remis, au nom de la Fondation, les prix en Kickboxing et Muay Thai. M. Ulysse Guttmann-Faure était présent pour la représentation du corps des usagers.

Projets Saint-Frambourg et IREST

Mme Anne Levade présente l'avancement des projets Saint-Frambourg et IREST, précisant que des contacts ont été pris mais, à ce stade, sans succès.

Concernant le projet Saint Frambourg, la piste du Crédit Agricole a été évoquée mais le contact précis de la directrice générale de l'établissement n'a pas été communiqué à la Fondation.

M. Philippe Plagnieux indique qu'il n'a pas plus de nouvelles de son côté concernant le développement du projet Saint-Frambourg et qu'il n'a pas les coordonnées de la directrice du Crédit Agricole de Senlis. Il se rapprochera de M. Gérard Bekerman pour ce faire.

Concernant le projet IREST, Mme Anne Levade précise qu'une réécriture du projet est en cours mais qu'il apparaît plus probable qu'un projet ayant comme objet l'impact de la technologie métavers dans le secteur du tourisme soit plus susceptible de susciter l'intérêt d'éventuels partenaires.

M. Fabrice Tessier souligne que l'idée d'actualiser la recherche sur le tourisme par le biais du métavers est une très bonne idée.

4. Projets de la Fondation

Mme Anne Levade présente au conseil de gestion les projets qui sont soumis à son approbation.

Les assises de la recherche sur le développement durable

Mme Anne Levade donne la parole à Mme Anne-Sophie Coppin qui explique que les Assises de la recherche ont pour but de valoriser la recherche sur une thématique donnée et d'offrir un temps collectif de réflexion sur la recherche menée à l'Université, ses finalités, ses valeurs et ses méthodes.

Cette année les assises de la recherche se tiendront les 12 et 13 décembre sur le thème du Développement durable et seront organisées par Ariane Dupont-Kieffer (VP Responsabilité sociétale) et Catherine Robin (directrice développement durable). La demande de soutien de la Fondation est une enveloppe de 4 000 euros pour l'organisation générale et la cérémonie de clôture.

Mme Adeline Gubler indique que c'est un bel évènement à soutenir sur une thématique d'actualité. C'est l'occasion pour la Fondation de se positionner et d'apparaître sur le sujet du développement durable.

Participation et soutien de la Fondation aux Assises de la Recherche du Développement Durable de l'Université à hauteur de 4 000 euros
Adopté à l'unanimité

Association de solidarités étudiantes COP1

M. Ulysse Gutmann-Faure se déporte et sort de la salle.

Mme Anne Levade présente les nouveaux projets de l'association de solidarités étudiantes COP1 qui souhaite poursuivre ses activités de solidarité et de communication. L'association organisera un festival de musique pour la solidarité étudiante en juin 2023.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que l'association cherche une salle parisienne comme l'Olympia et « rêve » de l'ACCOR Arena Bercy.

La Fondation l'a mise en contact avec Michael Canitrot, porteur du projet Monumental Tour, pour unir les projets. L'association souhaite que la Fondation l'aide par un soutien financier de 5 000 euros et demande également une aide pour formuler une demande de financement par l'Université qui ne peut pas passer par la CEVEC car le projet ne concerne pas uniquement les étudiants de Paris 1 mais toute la communauté étudiante des universités parisiennes.

M. Fabrice Tessier indique que malheureusement il ne peut intervenir pour l'Arena Bercy.

Mme Anne Levade précise que l'association porte un second projet qui consiste en une deuxième campagne de communication qui se déroulerait au premier trimestre 2023 (dans le

métro - villes de Paris et Marseille). Une demande est par ailleurs présentée à la CVEC et l'association sollicite une aide de la Fondation à hauteur de 5 000 euros.

Mme Anne-Sophie Coppin indique que la Fondation a sollicité la société *Clear Channel* et a négocié un partenariat pour l'obtention de panneaux d'affichage dans les villes de Paris et Marseille, gares et centres commerciaux.

L'ensemble du conseil de gestion salue la dynamique engagée par cette association et souhaite continuer à la soutenir dans des projets qui permettent un déploiement de leurs actions en dehors de l'Université.

Participation et soutien de la Fondation à l'association de solidarités étudiantes COP1 à hauteur de 5 000 euros pour le financement du concert 2023 destiné aux étudiants et à hauteur de 5 000 euros pour le financement de la deuxième campagne de publicité.
Adopté à l'unanimité

M. Ulysse Gutmann-Faure réintègre le conseil de gestion.

Association des publicistes de Paris 1

Mme Anne-Sophie Coppin explique avoir reçu à la Fondation un étudiant en Master 1 droit, qui a souhaité créer le « gala des Publicistes de Paris 1 » en vue de réunir des *alumni* pouvant contribuer à un fonds social solidaire pour les étudiants en droit.

Pour ce faire, les étudiants sont en train de créer une association faîtière : « l'Association des Publicistes de l'École de droit de la Sorbonne (APS) » (association loi 1901 mais non d'intérêt général car rattachée à l'École de Droit). L'idée est de réunir l'ensemble des « petites » associations de l'École de Droit sous l'égide d'une seule et grande association vouée à se transformer au fil des réussites.

Il demande à la Fondation une aide financière de 2 000 euros pour le démarrage de l'association ; cela couvrirait la moitié de leurs dépenses évaluées à 4 000 euros pour l'année 2023, organisation du gala de juin 2023 comprise.

Mme Anne Levade questionne le conseil de gestion sur le sens de ce financement par rapport aux possibilités de la CVEC.

M. Philippe Plagnieux indique qu'il ne semble pas que ce projet entre dans le champ d'action de la Fondation.

Mme Anne Levade souligne que la Fondation soutient les projets des étudiants qui font rayonner l'Université en dehors de ses murs.

M. Ulysse Gutmann-Faure dit s'interroger sur le consensus au sein de l'École de droit à propos de la création d'une association faîtière qui viendrait prendre la direction des autres associations déjà existantes.

Décision est prise par le conseil de gestion que la demande n'entre pas dans le cadre de la Fondation

Participation et soutien à la création de l'association des publicistes de Paris 1 à hauteur de 2 000 euros
Rejeté à l'unanimité

Le métavers

Mme Anne Levade explique qu'un important travail de prise de contact est été réalisé depuis le dernier conseil de gestion par Mme Anne-Sophie Coppin et elle tient à l'en remercier publiquement.

Des échanges noués avec les secteurs du conseil, de l'industrie, des ONG ou des associations, il résulte que tous travaillent sur le sujet. Un accueil très positif a été réservée au projet de la Fondation. Elle précise que le ministère de la culture travaille également sur cette thématique et que, à l'évidence, des appels à projets avec subventions à la clef seront lancés en 2023.

Elle donne ensuite la parole à Mme Anne-Sophie Coppin pour qu'elle relate plus en détail les échanges qu'elle a eus.

Celle-ci précise que, parmi les entreprises privées, *Microsoft* pourrait être intéressé par le financement d'une chaire, de même que le cabinet de conseil *Accenture* qui est déjà en partenariat avec Paris-Saclay.

Elle souligne que ces mécènes ont l'habitude de réaliser des partenariats avec les universités et de financer des doctorants, postdocs ou projets de recherche. Plusieurs pistes se dessinent : financer une thèse ou un post doc, financer une chaire (à discuter précisément au vu des montants), être partenaire de la Fondation pour des expériences métavers, pour la mettre en lien avec d'autres sociétés, pour construire un métavers de l'Université, pour réfléchir à un partenariat innovant (recherche - expérimentation). Elle ajoute la possibilité de nouer une relation particulière avec la Fondation Accenture dans la perspective de projets « diversités » ou « inclusion sociale ».

Mme Anne Levade indique que la Fondation doit réfléchir à son positionnement sur le sujet car il serait bien dommage que l'Université ne puisse se positionner sur un sujet qui est déjà identifié comme un axe de recherche à part entière par d'autres universités à l'international.

Mme Anne Levade donne la parole à Mme Joëlle Farchy qui, la première, a réfléchi à un possible axe de recherche.

Mme Joëlle Farchy explique que, après réflexion sur la thématique du Métavers, il lui a semblé la première étude devrait être conduite sur l'objet même et les discours y afférant. Un jeune chercheur qui œuvre à ses côtés au sein de la Chaire PCEN pourrait mener avec elle ce projet de recherche.

Mme Anne Levade indique qu'un premier « petit-déjeuner de la Fondation » sur le sujet Métavers sera organisé le 14 décembre dans l'appartement décanal. Un « Save The Date » sera envoyé pour faire une opération de lancement sur le sujet du Métavers. Les invités-experts présenteront ce qu'ils font dans le Métavers et pourront ensuite rencontrer toutes les personnes conviées qui souhaiteront à en savoir plus et un deuxième temps d'échange sera organisé dans la foulée en salle 1 qui a été réservée à cet effet.

Mme Anne Levade précise qu'une invitation sera adressée à tous les directeurs de composantes en leur précisant qu'ils peuvent la diffuser à tout collègue de Paris 1 et,

spécialement, les directeurs de centre de recherche qui pourraient être intéressés. Il est important de connaître les forces vives de l'Université et comprendre ce que peuvent faire nos chercheurs pour ensuite les associer.

Mme Anne-Sophie Coppin précise le déroulé du petit-déjeuner et présente les invités : Damien Douani, co-créateur et producteur du podcast Les éclaireurs numériques, en introduction générale à la notion de métavers ; Gabriel Mamou-Mani, fondateur de Panda Dynasty, entrepreneur dans le marché des NFT, sur les sujets suivants : blockchain - cryptomonnaie - gaming – NFT ; Frédéric Bardeau, président et cofondateur de Simplon : un réseau de 40 fabriques sociales "écoles" numériques qui forme des demandeurs d'emploi sur le sujet des métavers - formation et aspect "responsable/durable" ; et David Gruson, directeur du programme santé Luminess, Fondateur d'Ethik-IA sur le sujet de la garantie humaine appliquée aux métavers.

M. Christian de Boissieu demande comment sera géré le placement à table.

Mme Anne-Sophie Coppin précise qu'il ne s'agit pas d'un petit-déjeuner placé ou d'une conférence.

M. Pierre Médan souligne que la Fondation doit communiquer sur ce projet auprès des membres de l'Université et identifier les projets de recherche dans la communauté de Paris 1. Il propose que cela soit fait par le biais des listes de diffusion, avec un message tel que : La Fondation s'intéresse au Métavers.

Mme Anne Levade souhaite trouver un nom pertinent à ce projet et propose que chacun y réfléchisse et fasse des propositions.

Mme Sabine Lochmann et Mme Adeline Gubler proposent leur aide pour l'organisation du petit-déjeuner.

5. Questions diverses

Mme Anne Levade rappelle que le prochain conseil de gestion devrait se tenir le 6 mars à 16h30 en salle K6 du centre Panthéon.

Elle demande à M. Gilles Moiton si la date lui semble raisonnable puisque l'objet principal du conseil sera la présentation du compte financier de la Fondation – exercice 2022.

M. Gilles Moiton indique qu'il ne sera en mesure de confirmer la date qu'après la clôture de l'exercice financier 2022 en février 2023. Décision est prise que Mme Coppin prendra son attache pour ce faire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de gestion prend fin à 19h00